

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 30 MARS 2022
EN VISIOCONFÉRENCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Côté propose l'ouverture de l'assemblée à 19h01.

2. PRISE DE PRÉSENCES

Parents :

Dominique Roy-Hall
Mélanie Provost
Patrick Côté
Marie-Carmel Merise
Mélanie Meese

Membre de la communauté:

Paul François Asselin

Absences :

Nancy Beauchemin
Manoucheka Deshommes
Ange Claude Bigilimana

Personnel enseignant :

Vanessa Beaudoin
Joviane Bédard
Isabelle Bruneau

Personnel de l'école :

Mélanie Clark
Mélanie Girard

Sont également présents :

Sylvie Chicoine, directrice
Peggy Blais, directrice adjointe
Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Nous avons quorum. Monsieur Ange Claude Bigilimana et madame Manoucheka Deshommes sont absents. C'est monsieur Patrick Côté, vice-président, qui animera la rencontre.

4. QUESTIONS DE LA SALLE

Nous accueillons ce soir monsieur Jean Robitaille, directeur de l'organisation scolaire, afin de discuter de la répartition des élèves. Les enseignants de l'école ont été invités à prendre part à cette discussion et plusieurs sont présents.

Malgré son absence, monsieur Ange Claude Bigilimana prend 2 minutes pour se présenter, parler des préoccupations de l'école et de la dynamique du quartier. Ensuite il se débranche pour la soirée.

Monsieur Jean Robitaille explique aux membres quelle est la mission de l'organisation scolaire. La répartition des élèves est basée sur une « photo » de la clientèle en octobre, sur les statistiques de la population et aussi sur la convention collective des enseignants en relation avec les conditions de travail qui ont été négociées.

Plusieurs personnes ont des questions à poser afin de mieux comprendre les raisons de la formation d'une classe-cycle en 5^e/6^e année et de la fermeture d'un groupe en 2^e année pour l'année 2022-2023. On sent bien l'inquiétude des enseignants face à la réussite de leurs élèves. Beaucoup d'élèves ont des besoins particuliers (plans d'intervention, aides technologiques, accompagnement) et si on remplit les classes au maximum, il est difficile d'assurer un bon suivi auprès de tous. Les ressources se font rares et il n'y en a jamais assez. La pandémie a aussi eu pour effet d'augmenter le nombre d'élèves en difficulté. On compare aussi l'école du Boisé à l'école du Geai-Bleu. Plusieurs personnes disent qu'à l'école du Boisé le nombre d'élèves par classe semble moins élevé.

Monsieur Jean Robitaille explique qu'il est là pour écouter les gens, mais qu'il ne peut rien changer à la situation pour 2022-2023. Toutes ces questions devraient plutôt s'adresser aux services éducatifs et non à l'organisation scolaire puisque la gestion des ressources relève de la direction de l'école et du centre de services. Les particuliers payent des impôts pour avoir des classes remplies à 24 ou 26 élèves au 3^e cycle. L'organisation scolaire se doit de respecter tout cela. Il n'y a pas de règle établie qui explique que les classes à l'école du Boisé soient moins remplies. Cette école est souvent utilisée comme une « terre d'accueil ». Est-ce que les locaux sont plus grands ce qui donne une impression d'un nombre d'élèves moins élevé par classe? Il va regarder la situation de près.

On soulève aussi le manque d'appui pour les classes-cycle. Ces classes représentent un défi supplémentaire pour les enseignants et il est difficile d'obtenir de l'aide. Beaucoup de besoins ne sont pas comblés. Le milieu a changé et les besoins des élèves aussi. Les enseignantes de 2^e années sont inquiètes. Pourquoi ne peut-on pas tenir compte de l'ensemble des problématiques dans la répartition des élèves?

Monsieur Jean Robitaille pense qu'il y a peut-être plus de cas parce l'on fait de meilleurs diagnostics. Il explique qu'il y a 6000 employés qui travaillent fort pour la réussite des élèves. Ce soir il a entendu les inquiétudes du personnel enseignant, mais il est limité dans ses encadrements. Madame Sylvie Chicoine annonce aux membres que la direction a une rencontre prévue demain pour l'annexe 49, un ajout à la convention collective des

enseignants. Cette annexe viendra en aide aux EHDA. 25 écoles ont été ciblées pour cette aide et l'école du Geai-Bleu en fait partie. Plus de détails à venir.

La direction remercie les enseignants pour leur présence à cette rencontre et permet à ceux qui ne font pas partie du conseil d'établissement à se débrancher.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La direction ajoute les points suivants :

8.2.2 Inscription en concentration musicale

Il est proposé par madame Mélanie Provost d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

6.1 Procès-verbal du 2 mars 2022

La dérogation pour la journée de pré-accueil a été accordée par le centre de services. Une sortie gratuite sera proposée aux élèves du préscolaire. Des plants de tomates et de la pâte à modeler seront offerts aux élèves comme l'année dernière. Une série de jeux sera prévue en partie dans le parc et dans les classes. Un rallye sera remis aux élèves. Ceux-ci pourront le faire durant l'été. Une vidéo sera envoyée aux parents afin de répondre à plusieurs questions concernant la rentrée scolaire.

Il est proposé par madame Isabelle Bruneau d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

CE 130-21-23

7. ÉTUDE DE DOSSIERS

7.1 Dossiers de consultation et prise de décision

7.1.1 Approbation de la liste de fourniture scolaire 2022-2023

La direction dépose les listes qui ont été revues.

Chaque niveau s'est repositionné sur les besoins en fournitures scolaires.

Il y a 2 documents pour les fournitures scolaires : une liste pour le préscolaire et une liste pour le primaire. Une colonne a été ajoutée dans la liste primaire pour les élèves qui feront partie de la classe-cycle 5^e/6^e année. Celle-ci aura les mêmes fournitures scolaires que les classes de 5^e année.

Il est proposé par madame Dominique Roy-Hall d'approuver la proposition ci-dessus.

CE 130-21-24

7.2 Dossiers d'informations

7.2.1 Formation obligatoire CÉ (suivi)

La direction avoue ne pas avoir eu le temps de regarder s'il y a de nouvelles capsules ou fiches pour la formation obligatoire. Ce point est donc remis. Aucun membre a des questions au sujet de toutes les autres capsules déjà visualisées.

8. SUIVI RÉGULIER

8.1 Service de garde

8.1.1 Journées pédagogiques

Le nouveau contrat du service de garde sera présenté lors de la prochaine rencontre.

Le 1^{er} avril, les élèves iront à Amusements action directe. 55 élèves se sont inscrits. La prochaine journée pédagogique sera le 20 mai.

8.2 Concentration musicale

8.2.1 Spectacle concentration musicale

Madame Peggy Blais explique aux membres quelle a été la formule retenue pour l'organisation du spectacle de fin d'année. Habituellement, le spectacle se déroule à l'école des Rives avec les élèves de 2^e, 4^e et 6^e année et concentration musicale.

Madame Myriam Poirier, enseignante de violon est absente depuis quelques semaines et ne reviendra pas pour le reste de l'année. Monsieur Carl, qui enseigne aux élèves de 6^e année ne voit pas ses élèves très souvent et provoque un de temps pour l'organisation d'un spectacle. Nous avons donc été dans l'obligation de prendre une décision déchirante.

Le spectacle aura donc lieu les 14 et 15 juin au gymnase de l'école. Nous aurons une scène qui sera installée du 13 au 16 juin afin de permettre la tenue du Show Am après le spectacle de fin d'année. Les billets seront au coût de 5\$. Les élèves et les enseignants ont donc 5 à 6 semaines de plus pour faire des pratiques. Ce sont les élèves de concentration musicale et les finissants de 6^e année qui participeront au spectacle.

On se questionne si on garde la concentration violon pour l'an prochain étant donné qu'il a très peu d'inscriptions pour le moment.

8.2 Inscription concentration musicale

Nous avons eu 28 inscriptions pour la concentration musicale au niveau des élèves de 1^{re} année 2022-2023. 24 d'entre eux ont été acceptés. Il n'y a donc pas eu de tirage. En ce moment, nous avons environ 17 à 20 élèves par niveau qui se sont réinscrits.

8.3 Comité de parents

Le président étant absent, le compte rendu du comité de parent sera fait à la prochaine rencontre.

8.4 Activités à l'école

- 11 mars – Spectacle de SAMAJAM. Les élèves de 3^e-4^e-5^e et 6^e année et les enseignants ont beaucoup apprécié.
- La campagne de financement « Porte ton pyj » pour Opération Enfant-Soleil a amassé un montant de 1015,80 \$.

- Semaine du français : plusieurs activités organisées pour les élèves. Lecture réconfortante, lecture d'une histoire par la direction et la dictée des directrices.
- Les élèves de l'école du Coteau sont venus présenter le programme musical offert dans cette école aux élèves de 5^e année.
- Concours « Lis avec moi ». C'est Maélia Perrier du groupe 401 qui représentera l'école au centre de services. Bravo!
- English week du 4 au 8 avril. Un bingo, un karaoké, un défi d'écouter la télévision en anglais font partie des activités prévues.

9 INFORMATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Patrick Côté remercie les membres pour leur présence à cette rencontre et pour leur engagement. Il remercie également les enseignants et la direction. Il a également une pensée pour la situation en Ukraine. Jusqu'à présent, la 6^e vague de COVID se passe bien.

10 QUESTIONS DIVERSES

11 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 27 AVRIL 2022

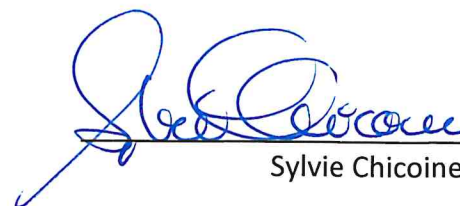
12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Patrick Côté de lever la séance à 21 h 15.

Le vice-président,


Patrick Côté

La directrice,


Sylvie Chicoine